La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».



Circulaire n° 5316 du 23/06/2015

ERRATUM à la circulaire n° 5301 du 18/06/2015 relative à l'Organisation de la rentrée académique 2015-2016 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des Écoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Cette circulaire modifie la circulaire n° 5301 du 18/06/2015

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
⊠ Fédération Wallonie-Bruxelles	
☐ Libre subventionné ☐ libre confessionnel ☐ libre non confessionnel) ☐ Officiel subventionné ☑ Niveaux : enseignement non-obligatoire	AUX DIRECTEUR(TRICE)S DES ECOLES SUPERIEURES DES ARTS ORGANISEES PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
Type de circulaire	
☐ Circulaire administrative☐ Circulaire informative	
Période de validité	
Documents à renvoyer	
☐ Oui ☐ Date limite : ☐ Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé : rentrée académique – enseignement	
non-obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	
Signataire Ministre / Administration : Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Madame Colette DUPONT Directrice générale a.i.	
Personnes de contact	
Service ou Association : Direction de la coordination, Service de l'enseignement artistique	

IMPORTANT

OBJET: ERRATUM à la circulaire n° 5301 du 18/06/2015 relative à l'organisation de la rentrée académique 2015/2016 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

En sa page 16, le paragraphe intitulé « Désignations - Service des » doit être supprimé et remplacé par :

Désignations - Cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt Avenue Louise 65/9 1050 Bruxelles

Messieurs Jean-Marc Gaspard et Vincent Lecomte

Tél.: 02/801.74.17 ou 02/801.74.55

Mail: <u>Jean-Marc.GASPARD@gov.cfwb.be</u>;
Vincent.LECOMTE@gov.cfwb.be.

A la page 17, le paragraphe intitulé « Equivalence de diplômes et de certificats » doit être modifié comme suit :

Les coordonnées du service des équivalences des diplômes de niveau supérieur obtenus à l'étranger, sont : http://www.equivalences.cfwb.be/index.php?id=486

Sur le site, vous trouverez les informations nécessaires pour l'obtention d'une équivalence de diplôme ainsi que les coordonnées du service.

CONTACT:

- de préférence par l'envoi d'un courrier électronique à equi.sup(at)cfwb.be ;
- par téléphone (les mardis et mercredis de 13h30 à 16 heures) : 00 32 (0) 2 690 89 00 ;
- lors de l'ouverture des bureaux au public les lundis et jeudis de 13h30 à 16 heures

Adresse : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Service de la Reconnaissance académique et professionnelle des diplômes

étrangers - 5ème étage Rue Adolphe Lavallée, 1 1080 BRUXELLES ;

- par courrier postal (cf. adresse précitée) ;
- par télécopie (fax) : 00 32 (0) 2 690 88 90.

Je vous remercie d'avance pour votre attention.

La Directrice générale a.i.